

Avis de vacance de poste

Junior Professional Officer

Administrateur associé chargé de la protection

Date de clôture: 10 juillet 2014



Informations générales

Titre :	<i>Administrateur associé chargé de la protection</i>
Service :	<i>Unité de la protection</i>
Pays :	<i>République démocratique du Congo (RDC)</i>
Lieu (ville) :	<i>Lubumbashi (Etat du Katanga)</i>
Organisation :	<i>HCR</i>
Durée du contrat :	un an à titre initial, susceptible d'être prorogée jusqu'à 3 ans
Grade :	P1 échelon 1 ou P2 échelon 1 pendant la première année, en fonction du niveau d'éducation et de l'expérience professionnelle

Note : Ce poste est publié dans le cadre du Programme pour les administrateurs auxiliaires financé par le Gouvernement néerlandais. Il est exclusivement destiné **aux candidats issus des pays en développement**. Pour la liste des pays éligibles, se reporter à l'adresse suivante : <http://www.nedworcfoundation.nl/pdf/List%20of%20eligible%20countries.pdf>

Pour les critères, voir le site Internet de *Nedworc Foundation* à : <http://www.nedworcfoundation.nl/Index.htm?hoofdpath=/NL/JPO/General%20Information.htm&hoofdhash>

II Devoirs, responsabilités et attentes en matière de productivité

1. MISSIONS

- La protection des populations relevant de la compétence du HCR se fait par l'application du droit interne et du droit international, des normes de protection pertinentes des Nations Unies et du HCR, ainsi que des principes du Comité permanent interorganisations.
- La stratégie de protection intègre les dimensions âge, genre et diversité (AGD) et tient compte des priorités de l'Organisation au niveau mondial, régional et des pays.
- La participation des personnes relevant de la compétence du HCR est assurée par une évaluation permanente, grâce à des approches participatives, communautaires et fondées sur des droits.
- Les cas de protection sont immédiatement identifiés et résolus.

2. RESPONSABILITÉS

Le titulaire devra :

- Être au courant des faits politiques, sociaux, économiques et culturels ayant des effets sur l'environnement de protection.
- Promouvoir le droit interne, le droit international, les politiques, les normes et codes de conduite des Nations Unies, du HCR et du Comité permanent interorganisations.
- Favoriser leur interprétation et application constantes et cohérentes par l'intégration dans

tous les secteurs et/ou dans le module de protection au niveau des opérations au Katanga.

- Fournir des avis juridiques et des conseils en matière de protection aux personnes relevant de la compétence du HCR ; entrer en liaison avec les autorités compétentes pour obtenir la délivrance de documents personnels et d'autres documents nécessaires.
- Contribuer à un plan au niveau du pays pour la protection de l'enfant et la lutte contre les violences sexuelles et de genre dans le cadre de la stratégie de protection, afin de veiller à ce que les programmes utilisent des systèmes de protection de l'enfant.
- Contribuer à un plan au niveau du pays en matière d'éducation.
- Mettre en œuvre et superviser des procédures opérationnelles permanentes pour toutes les activités en matière de protection/solutions.
- Contrôler et gérer les cas individuels de protection, notamment ceux concernant les violences sexuelles et de genre et la protection de l'enfant. Suivre les cas de protection et intervenir, par des relations de travail avec les gouvernements et d'autres partenaires.
- Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la programmation en matière de protection tenant compte des dimensions âge, genre et diversité avec les partenaires opérationnels et d'exécution.
- Contribuer à un programme de plaidoyer orienté vers des résultats et le faciliter, et ce, par un processus consultatif avec des partenaires sectoriels et/ou de groupe.
- Faciliter une gestion efficace de l'information par la fourniture de données non regroupées sur les populations concernées et leurs problèmes.
- Aider avec des recommandations de plans, l'exécution et le suivi des projets opérationnels concernant les activités d'enregistrement pour veiller à ce que des ressources adéquates soient prévues.
- Aider à coordonner les activités d'enregistrement entre le bureau sur le terrain et les sites où se trouvent les populations concernées, afin d'assurer leur enregistrement en temps voulu.
- Contribuer aux initiatives de renforcement des capacités des communautés et des personnes dans l'affirmation de leurs droits.
- Participer aux initiatives de renforcement des capacités des autorités nationales, des institutions et ONG compétentes à améliorer les lois et procédures nationales relatives à la protection.
- Exécuter toute autre tâche en cas de besoin.

3. AUTORITÉ

Le titulaire devra :

- Veiller à ce que le personnel du HCR engagé dans le suivi en matière de protection, la coordination de groupe, les activités d'enregistrement et d'autres activités connexes, respecte les normes, les politiques, les procédures opérationnelles permanentes propres aux opérations dans tous les aspects des opérations d'enregistrement.
- Représenter, si nécessaire, le HCR dans les relations avec les partenaires extérieurs compétents dans la région du Katanga.
- Aider à rédiger et à soumettre des rapports.

III Formation : Éléments de formation et attentes

Au terme d'un an de service, le titulaire devra être en mesure de comprendre et de régler des questions substantielles concernant les opérations du HCR et devra avoir acquis :

- Des aptitudes en matière de gestion pour la coordination du groupe de protection, notamment en matière de rédaction, de plaidoyer, d'intégration de la protection, de rédaction des demandes de financement, et de prise de parole devant les donateurs.
- Des aptitudes pour représenter le HCR dans divers forums, à savoir d'autres organismes des Nations Unies, les donateurs, les médias et les réunions intergroupes avec les parties prenantes.

- Des aptitudes en matière de rédaction pour présenter des rapports et des lettres sur les questions concernant les réfugiés.
- Des aptitudes en matière d'entretien : le titulaire apprendra comment mener des entretiens avec les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment comment mener des entretiens spéciaux avec des enfants et des survivants des violences sexuelles et de genre.
- Des aptitudes pour organiser et mener des séances de formation sur les questions de réfugiés à l'intention des médias et d'autres groupes cibles.
- La capacité à faire face à une forte pression et à exécuter diverses tâches.
- De l'expérience dans la gestion de l'Équipe de détermination des meilleurs intérêts de l'enfant pour les mineurs non accompagnés et séparés, dans la gestion des services communautaires et dans la formation des nouveaux membres de l'équipe.
- Des aptitudes dans la gestion de l'enregistrement des déplacés internes, le travail avec des collègues chargés des technologies de l'information pour gérer la base de données et des collègues chargés de la protection pour gérer les personnes ayant des besoins spécifiques.
- De l'expérience dans la promotion des solutions durables comme le rapatriement librement consenti, la réinstallation et l'intégration locale.

Le Programme de formation à l'intention des administrateurs auxiliaires comprend les éléments suivants :

- La formation sur le tas pendant que le titulaire exerce ses fonctions au Bureau local.
- Exposition sur le terrain pendant que le titulaire visite les camps de réfugiés.
- Briefings par les superviseurs et les collègues.
- Participation à des ateliers et à des séminaires sur les questions de réfugiés.
- Participation à des cours de formation comme :
 - le programme d'apprentissage en matière de protection (PLP)
 - les cours de base et les cours avancés sur la sécurité
 - établissement des profils et enregistrement des déplacés internes
 - systèmes d'enregistrement du HCR (ProGres et système de contrôle de la protection)
 - gestion de la résolution des conflits.

IV Supervision

Titre du superviseur : *Administrateur chargé de la protection*

Contenu et méthodologie de la supervision

L'administrateur chargé de la protection guide l'administrateur auxiliaire dans son travail quotidien pour qu'il réponde aux objectifs du groupe de la protection et du bureau en général (définis par le chef du Bureau auxiliaire de Kalemie). L'administrateur chargé de la protection entretient au quotidien des liens avec l'administrateur auxiliaire, l'oriente pour qu'il puisse atteindre les objectifs du groupe de protection et du bureau en général. Pour des besoins de contrôle, un document électronique d'évaluation des performances (EPAD) prévoit une revue au milieu de l'année. Les compétences techniques, les objectifs de formation et les objectifs professionnels sont définis au début de l'année par le superviseur et l'administrateur auxiliaire, avec la possibilité de revoir ces objectifs au milieu de l'année, en cas de changement des objectifs de l'opération. L'administrateur auxiliaire rend compte chaque jour à son superviseur, l'évaluation des performances étant revue au milieu et à la fin de l'année.

L'administrateur chargé de la protection devra encadrer le titulaire en le formant sur le tas à la gestion du travail quotidien du groupe de protection consistant à s'occuper des personnes relevant de la compétence du HCR (déplacés internes, réfugiés/demandeurs d'asile, personnes rapatriées), à gérer le module de protection, à diffuser le droit international et le mandat du HCR, les modules de formation, à effectuer des missions sur le terrain comme l'enregistrement des déplacés internes ou le rapatriement volontaire des réfugiés et/ou des personnes rapatriées.

V Qualifications et expérience requises

Education :

Essentiel : Master (Maîtrise) ou équivalent en droit, droit international, sciences politiques ou d'autres domaines connexes.

IMPORTANT

Un diplôme universitaire de premier cycle (License ou diplôme équivalent) en combinaison avec une expérience professionnelle (au moins 4 mais pas plus de 5 années d'expérience professionnelle pertinente) peut être accepté au lieu d'un diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Essentiel :

- au moins 2 ans mais pas plus de 4 ans d'expérience professionnelle (en cas de Maîtrise, 5 ans d'un diplôme universitaire de premier cycle), de préférence dans le domaine de la protection des réfugiés, des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Souhaitable :

- Connaissance du système des Nations Unies.
- Expérience sur le terrain.

Langues :

Essentiel :

- Excellent niveau de français écrit et parlé.
- Excellent niveau d'anglais écrit et parlé.

Compétences principales

Essentiel :

- D'excellentes aptitudes en matière de présentation écrite et orale.

Souhaitable :

- Souplesse et solides aptitudes en matière de communication interpersonnelle et interculturelle.

VI Informations de base sur l'Organisation /le Département/la Section

<http://www.unhcr.org/pages/49e45c366.html>

L'opération du HCR au Katanga consiste essentiellement à travailler avec les autorités, d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires d'exécution et la société civile pour mettre en place un système équitable et efficace, en vue de mettre en œuvre des solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés.

L'unité du HCR sur le terrain à Lubumbashi est gérée par un bureau auxiliaire à Kalemie. Le bureau du HCR au Katanga rend compte à celui de Goma (qui supervise les opérations dans l'est du pays), et en fin de compte à celui de Kinshasa. Actuellement, le HCR dispose de quatre partenaires d'exécution : AIRD (logistique et assistance en matière d'abri d'urgence), SFCG (protection et violences sexuelles et de genre), IEDA (suivi de la protection), et CNR (Commission nationale pour les réfugiés) qui gère les personnes relevant de sa compétence, notamment les déplacés internes, les réfugiés/demandeurs d'asile et les personnes rapatriées. Le titulaire entretiendra des interactions avec les acteurs humanitaires, les autorités publiques locales, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires opérationnels et d'exécution, et la Mission des Nations Unies (MONUSCO).

En 2015, les priorités pour les déplacés internes seront les suivantes :

- Réaliser le potentiel en vue d'un retour librement consenti.
- Améliorer, créer et entretenir des abris et des infrastructures.
- Rendre plus durable la réintégration.
- Renforcer les capacités des autorités locales à répondre aux situations d'urgence.

En 2015, les priorités pour les réfugiés seront les suivantes :

- Rapatrier et réintégrer les réfugiés congolais de la Tanzanie et de la Zambie.
- Mettre en œuvre la Stratégie globale et le chronogramme des activités relatives au rapatriement et à l'application des clauses de cessation pour les réfugiés angolais et rwandais, notamment la stratégie pour l'intégration locale.

VII Informations sur les conditions de vie dans le pays abritant le lieu d'affectation

Lubumbashi est classé par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) basé à New York dans la catégorie D et demeure jusqu'à nouvel avis un lieu d'affectation famille autorisée. Le logement est facile à trouver (que ce soit des maisons ou des appartements), le prix commençant à 1000 dollars E.-U. par mois pour une maison simple ou 1600 dollars pour un studio d'une chambre à coucher. Les fonctionnaires de l'ONU sont autorisés à vivre dans certains endroits approuvés par l'UNDSS. Les soins de santé sont accessibles, car il y a des centres de santé et des hôpitaux. En cas de maladie grave, le patient peut être évacué à Nairobi au Kenya. La MONUSCO dispose d'un infirmier et d'un médecin que les fonctionnaires du HCR peuvent consulter gratuitement. Actuellement, la situation sécuritaire à Lubumbashi et au sud du Katanga est calme et sous contrôle, mais elle pourrait devenir instable à cause des récents événements survenus en mars et décembre 2013 lorsque les Mai Mai Bakata Katanga avaient infiltré Lubumbashi. En 2014, la présence des Mai Mai était signalée à la frontière entre la République démocratique du Congo et la Zambie, et dans les alentours de la ville de Lubumbashi (Ruashi).

VIII Comment postuler

<http://www.unhcr.org/pages/49c3646c49a.html>

- Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 10 juillet 2014 à minuit (heure de Genève). Les candidatures reçues après cette date ne seront pas considérées.
- Les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier.
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.